[redacted]

# BRIEF TO THE STANDING COMMITTEE ON HUMAN RIGHTS

# IN SOUTH AFRICA

by the

CANADIAN LABOUR CONGRESS

opeiu 225 July 17, 1986

[redacted]

## INTRODUCTION

The concerns of the Canadian Labour Congress about South Africa are neither new or unique. For many years we have not only broadcast our condemnation of the Apartheid regime in South Africa, but also provided substantial assistance to the black trade union movement in that country.

This has been a priority of ours since the rapid growth of independent black unions beginning with a series of strikes in 1973 and accentuated following the Soweto uprisings in June 1976.

It may interest the Committee to know that on June 10, 1986, the CLC warned the Secretary of State for External Affairs that a major clampdown by the South African regime, worried by the approaching anniversary of Soweto, was only days away. A little over twenty-four hours later, at five minutes after mid-night, the Security Police entered the Johannesburg apartment of Phiroshaw Camay, General Secretary of the Council of Unions of South Africa, and took him into detention.

Thus began a massive and vicious clampdown, about which we will have more to say later in this brief.

Our warning to the Canadian government was based on the constant flow of information between the black trade union movement and central labour bodies such as our own, the most important of which work together through the

International Confederation of Free Trade Unions.

BEATING APARTHEID

In April 1985, the ICFTU convened a special meeting of its world-wide Executive Board to draw up a new policy statement of trade-union opposition to Apartheid.

The President and Secretary-Treasurer of the CLC took an active part in the discussions on the draft statement, which had been produced by a Working Party chaired by a CLC official and bringing together trade union figures from around the world, including South Africa.

The essential message of the policy, aptly entitled Beating Apartheid, was simple and, for us, compelling.

"The key to change in South Africa lies within the country and will be determined by the black majority. However, international resolutions translated into action can help accelerate progress towards democracy and justice. Escalating economic sanctions, discouraging white immigration, ending government collaboration with the South African regime and targeting campaign activities on specific transnationals offer four specific and practical ways of forcing the message home to the South African government that apartheid must end. These measures will be supported by a wide spectrum of opinion in all countries, in-

cluding most importantly the independent black trade unions in South Africa. The international free trade union movement strongly urges all governments, and especially those of South Africa's main economic partners, to adopt these proposals and thus clearly inform the apartheid regime of the consequences of continuing its racist policies. The ICFTU reiterates its call for the immediate release of imprisoned black trade union and political leaders, the cessation of repressive measures against the black community, the unbanning of all political organisations and of political activity in order to develop a society based on universal suffrage, full respect for the Universal Declaration of Human Rights and an undivided South Africa."

SOWETO ANNIVERSARY AND POLITICAL REPRESSION

The CLC is aware that it is appearing before you just a few weeks after the 10th Anniversary of the Soweto Uprisings. It extends full fraternal support to all the popular democratic forces in South Africa, notably the independent black trade union movement, which hoped to mark the Anniversary on 16 June. It expresses its deep abhorrence at the way the Pretoria minority regime is using its repressive military machine to break up legitimate forms of political expression, as shown by the massive wave of arrests of political and trade union leaders on 11-12 June and the arrests made since then.

On June 26, 1986, the CLC produced and circulated a list of trade unionists in detention, with the caveat that the situation was changing. To our

knowledge five trade union leaders were released on or about that date, though two were promptly re-arrested.

At the same time, reports came to us that trade union activists not in detention were being approached by the Security Police and told to give up their union positions within a week or face detention. Of course, not only trade unionists have suffered in the most recent clampdown.

From Amnesty International and others, information has been made available listing detainees from all aspects of black life, all kinds of social and community groupings and all parts of South Africa.

When the CLC published its list of trade-union detainees it emphasised that South Africa newspaper readers could read no such lists in their own country, it being illegal to publish the names of those detained.

In this, and so many other ways, South Africa shows strong similarity with dictatorships in the past.

We cannot resist offering two illustrations. The lists provided by Amnesty International show the arrests, in the dead of night, of civic leaders, journalists, lawyers, church ministers and lay workers, teachers, the core of opposition to unjust rule.

Stalin's forces occupied the Baltic republic of Lithuania in June 1940.

On the night of July 11/12, 1940, the forerunner of today's KGB carried out an action well described in an official document available to historians today: the "active abolition of the leading influence of parties hostile to the State: Nationalists, Populists, Christian Democrats, Young Lithuanians, Trotskyists, Social Democrats, National Guardsmen and others."

Of course, the South African regime maintains that its actions are based in law. But what laws!

One of the first laws promulgated by the South African government following the electoral victory of the Nationalist Party in 1948 was the Prohibition of Mixed Marriages Act, No. 55 of 1949. In every detail besides changing "Jew" to "non-white" and "German or kindred blood" to "white", this was the Law for the Protection of German blood and German honour, promulgated by Adolf Hitler in Nuremburg, 1935. Nazi laws, changed only in terminology, have been widely taken up in South Africa, to provide the legal framework for its system of Apartheid.

This legal, political, and industrial system has brought suffering and repression to trade unionists and workers in South Africa for many years.

BEFORE THE CLAMPDOWN

Phiroshaw Camay, one of the first to be detained in June, is no stranger to South Africa's prison cells. In November 1984 he and Chris Dlamini, the President of the Federation of South African Trade Unions, were arrested in retaliation for the successful work "stay away" which swept the country.

Used with telling effect by the independent black trade union movement, the stay away from work as a tactic of resistance dates back to the 1950s. 1985 was distingiushed by the frequency of this form of action and by its use for the first time in small towns.

At the end of March, 1985 the government put a three month ban on meetings at which worker stayaways were discussed and in September incorporated further restrictions into the annual ban on outdoor meetings.

The press reported at least 16 stayaways during 1985. They were generally in support of broad demands (the removal of troops from townships, lifting of the State of Emergency) but many were also organised around local issues such as the release of detained activists or for the lifiting of bans on local meetings. Several were held to mark furnerals of local people killed by the police. In May over 100,000 workers took part in work-stoppages to protest the death of Andries Raditsela, which is dealt with later.

Prior to their release following massive international pressure, the CLC tried to have its staff visit Camay and Dlamini in prison, but the

authorities witheld the necessary visa. The CLC, along with the ICFTU and other national labour bodies, stepped up its information gathering in 1985 and 1986 just as the union movement inside South Africa stepped up its resistance to apartheid.

A further fall in the living standards of the majority of South Africa's population contributed to the intensity of the struggles of 1985. The recession which has gripped the South African economy since 1982 continued into 1985.

Strike action by the largest number of workers in any one year was one effect of the fall in living standards. Most strikes were over wages, but the unions were more openly than before involving themselves in the political resistance to apartheid.

Four years of talks and meetings about the formation of a new national trade union federation were brought to fruition with the founding of the Congress of South African Trade Unions (COSATU) in November 1985. This brought together in one federation the bulk of the trade unions which emerged during the 1970s and 1980s, on a basis of non-racial organisation and principles. The pressing need for unity grew out of the effects of recession on trade union influence, attacks on union organisation in the bantustans and the need to respond to the struggles in the townships.

During 1985 even those unions which had previously been cautious of involvement became more actively involved in community struggles. On its formation COSATU pledged itself to play an active part in the broader struggle for liberation.

Between November 1985 and February 1986 members of trade unions and workers on strike appeared in several trials. Most centred on increased industrial strife on the mines. The number of trials in the Ciskei bantustan involving charges relating to support for the banned South African Allied Workers Union (SAAWU) underlined the attempts of the authorities there to restrict its influence.

The racist nature of the apartheid regime in South Africa flagrantly violates fundamental human rights and therefore severely restricts basic trade union rights. Changes in the labour legislation introduced in 1981 were clearly intended to create an even more rigorous control over black workers and their independent trade unions and the authorities make frequent use of other apartheid legislation to suppress trade union activities. Despite this repression the independent black trade union movement in South Africa continued to grow in strength and took the lead in a nationwide protest movement for the total eradication of apartheid. This protest action, which started in the second half of 1984, reached momentum in the course of 1985. In reaction, the South African government proclaimed, on 21 July 1985, the state of emergency in 36 districts, including key black urban areas. The repression prior to and after the proclamation of the state of emergency resulted in more than 1,000 deaths and almost 11,000 persons were detained during the course of 1985. Many black trade

unionists suffered frequent harassment, persecution, detention and ill-treatment. A total of over 50 trade union leaders were arrested and detained in the course of 1985. In May 1985, Andries Raditsela, a leader of the Chemical Workers' Industrial Union, died as a result of head injuries clearly caused by police abuse after his arrest under the Internal Security Act.

Raditsela (29), a senior shop steward and a vice-chairman of FOSATU, died in hospital on 6 May 1985 shortly after being detained under the Internal Security Act.

Much of the evidence at the inquest focussed on the police treatment of Raditsela. The police denied assaulting him. They claimed that they believed that he was drunk and for that reason did not think it necessary to get medical attention for him for six hours after his arrest even though he vomited and was unable to stand properly.

One witness said he saw Raditsela being assaulted by riot police on his arrest, and that he was slapped in the face.

Another witness, Lazarus 'Kakas' Mokoena, who was arrested with Raditsela and subsequently murdered, made a statement that a policeman had placed a foot on Raditsela's body while he was lying down in a Casspir armoured vehicle. He said the policeman had thrown Raditsela on the ground when he refused to hand over the keys of the hired car he was driving. Another witness,

Raditsela's half-brother, said that when he went to the police station he noted that Raditsela had a red mark on his forehead, that his one eye was red and puffy and his face swollen.

During the inquest, the Rand Supreme Court ruled that the seizure by police on 17 May of handwritten documents from attorneys was illegal. The Court ruled that the police had exceeded the powers granted in the warrant. The notes, from an interview with a witness, contained a preliminary outline of facts taken in connection with proceedings to be instituted arising out of Raditsela's death.

The postponement of the inquest, on 25 February, was expected to be for at least two weeks.

There were several other reported cases of torture inflicted by the police on trade unionists during their detention under the security legislation or the emergency regulations.

Dennis Neer is the 36-year old General Secretary of the Motor Assemblers' and Component Workers' Union of South Africa (MACWUSA), a leading black trade union in the Port Elizabeth area.

He was detained under the emergency regulations by police officers at his home just before midnight on 21 July 1985. The police slapped and threatened

him, hit him with a knobkerri (wooden club) and attacked others in the house with tear-gas and whips.

On arrival at St. Alban's Prison in Port Elizabeth he and other detainees were made to strip naked and he was seen by fellow detainees to have whip marks on his back.

On 26 July he was taken to be interrogated at Louis Le Grange Police Station. He was whipped, then handcuffed with his hands behind his back, his head hooded with his own tracksuit and forced down onto his chest. He was pushed face down on the floor, damaging his cheekbone, and his head was wrenched round. He had a piece of wood inserted between his handcuffed hands and they were twisted round.

He did not have his arm examined by a doctor until 29 July at which time he was told he had torn muscles. In September he was still suffering headaches, nausea and muscular spasms in the neck.

He was released early in January 1986 but he was restricted to the district where he lives and not allowed involvement with the union. These restrictions were lifted when the state of emergency was withdrawn on 7 March, 1986. He was again in detention this June.

The use of extensive police forces in purely industrial disputes has continued and many cases of mass dismissal and deportation during strike

action were again reported in 1985 and the beginning of 1986. For instance, during the mineworkers' strike on 1 September 1985, some 25 workers were seriously injured by police action, 95 shop stewards were arrested and approximately 2,500 workers were dismissed and deported. Similarly, some 20,000 mineworkers were dismissed during a strike in one of the major South African platina mining companies in the beginning of January 1986. In the beginning of March 1986, the state of emergency was lifted, but at the same time a further strengthening of the notorious security legislation was announced. In fact, while the government claimed that all detained trade unionists had been released, other trade unionists were then arrested and five trade union leaders remained on bail pending their trial. These five trade unionists (Sam Kikine, Isaac Ngcobo, Sisa Nijkelama, Thozamile Gqweta, all leaders of the South African Allied Workers' Union, and Bavumile Vilakazi, an educator of the Urban Training Project) were charged with treason, which could carry the death penalty. The trumped-up charges against them were dropped after the June 1986 clampdown began. In the beginning of April 1986, four people, including two trade unionists, were arrested and attacked by the police. Lucky Kutumela of the Media Workers' Association of South Africa died as a result of the injuries sustained, whereas the other three had to be transferred to a hospital. Later in the month, the President of the ICFTU-affiliated CUSA was arrested together with six shop stewards during a dispute at Unilever, while other arrests of trade unionists took place in connection with May Day demonstrations.

NOT JUST THE WORKERS, THEIR CHILDREN TOO

The previous State of Emergency hit heavily at the unions and their organising efforts. As we have seen, the regime used violence against trade union leaders such as Andries Raditsela and Dennis Neer.

It also used its violence and torture against the children of workers, the children of South Africa.

Some 2,000 children under 16 were among those detained without trial under the state of emergency which was in force in parts of South Africa between July 1985 and 7 March 1986. Some were detained for months without their families being officially informed.

They were often interrogated by security police without the presence of a parent, lawyer or any other independent adult. They were often beaten at the time of arrest and some are reported to have been tortured.

Ashraf Mohammed, a 15-year old school student in Uitenhage was arrested and detained four times in 1985 and on every occasion was assaulted by the security police.

During one period of detention, between 23 August and 5 September he said that he had been blindfolded, hooded with a wet bag over his head and given electric shocks through his fingers. He had then been tied to a chair and

beaten. He was seen to have burn marks on his hands, a swollen nose and bruises under his eyes.

Humphrey Mashele, aged 12, was arrested by the security forces on 22 October 1985 at his home in Diepkloof, near Johannesburg. His lawywers were unable to obtain any information from police about his detention. He was finally traced to Moroka Police Station in Soweto. On 25 October he was released without charge.

Sixteen-year-old Eugene Vusi Dlamini was detained under Section 29 of the Internal Security Act. He alleged that he had been severely assaulted and tortured with electric shocks while in police custody.

Medical examinations revealed swellings and lacerations inside his mouth, perforation of the left eardrum and bruising on his chest, left arm and wrists and, under X-ray a fractured skull.

Eleven-year-old Fanine Goduka was arrested in the black township of Alexandra in Johannesburg on 11 July 1985. The next day he appeared before Randburg Magistrate's Court to make a statement, without legal representation. He alleged that his statement had been made under pressure from the Alexandra police. He was charged with "public violence".

Applications for bail were twice rejected and he was held on remand for two months. He was acquitted by Johannesburg Magistrate's Court on

13 January 1986.

Fanine Goduka has alleged that he was arrested on his way home from school, and that he was slapped and kicked by police officers. During his interrogation, he was allegedly kicked on the cheek, causing him to lose a tooth.

The CLC strongly condemns the systematic and mounting violence perpetrated against the black people of South Africa by the minority regime and its puppet bantustan administrations. It denounces the growing collaboration between extreme vigilante groups and the security forces. State violence against the leaders of the black community offers no hope of a peaceful end to current violence and will unleash a bloodbath engulfing all of South Africa. The responsibility for a future holocaust will lie exclusively with the minority regime and its racist policies, but we want to prevent this if at all possible.

In our lobbying of Commonwealth Prime Ministers in the late summer of 1985, we saw clearly the need for a blue-ribbon commission to map out strategies which could suggest that an end to apartheid, and the violence it generates, was possible without further and bloodier conflict between the peoples of South Africa. We never envisaged the exercise as one of mediating between Boer and Black, and writing up a compromise for a more comfortable system of apartheid.

THE COMMONWEALTH INITIATIVE

The CLC is proud to have had some responsibility for the Eminent Persons Group (EPG) initiative, and its report conclusively demonstrates that Pretoria does not want a peaceful dialogue, despite considerable efforts in pursuit of the Commonwealth Accord on South Africa. The CLC has liaised closely with the EPG, in particular to ensure that it took into account the views of the independent black trade union movement and to ensure that it had access to this vital sector of black life.

The EPG's Report shows clearly that no significant progress has been made on the five key steps set out in the Accord. Specifically, the EPG concludes:

- that there was no genuine intention on the part of the South African Government to dismantle apartheid

- substantive powers relating to the state of emergency remain in force and are being strengthened

- Nelson Mandela and other political prisoners remain in prison

- political freedom, if anything, was being more vigorously curtailed

- there was no present prospect of dialogue.

The time for analysis is over, the time for action is over-due.

IMMEDIATE SANCTIONS

The CLC agrees with the EPG that the rigorous imposition of sanctions offers the only hope of avoiding a bloodbath and of convincing the regime that the rest of the world is sincere in its determination to dismantle apartheid and assist the transition to democratic rule and the exercise of basic human rights.

There is now widespread public support in all Commonwealth countries for the imposition of comprehensive mandatory sanctions against South Africa. These would help to force Pretoria to dismantle apartheid, end the illegal occupation of Namibia and stop aggression against frontline states. It would also put pressure on Pretoria to accept political reform and try to avoid what the EPG says could be the worst bloodbath since the Second World War.

As stated in the EPG Report's Introduction, ordinary black people throughout South Africa look to the world for more than just moral clarity; those outside who say that sanctions will "hurt the blacks" do not know how intense black suffering already is and blacks themselves see sanctions as preferable to the far greater tragedy they would otherwise face. Indeed the long-term interests of all concerned, in South Africa and outside, will best be served by the effective application of sanctions. This point is emphasised by the black union leaders with whom we have worked.

All Commonwealth Governments, without exception, must impose sanctions immediately against South Africa, and Canada should take the lead.

Such sanctions must entail comprehensive mandatory measures in line with the decisions of the UN and its specialised organisations, including the ILO. These should include measures to prevent the puppet bantustan administrations being used as a means of evading sanctions.

It is clear that many corporate directors are voluntarily divesting their organisations of their holdings in South Africa, in response to the internal situation and pressures in countries like Canada. Alcan ridding itself of Hulett Aluminum, a firm designated by the South Africa Minister of Defence as a "key point industry", is an example.

However, this process is not quick or vigorous enough.

General Motors has announced that it will no longer sell vehicles to South Africa's police or military. Ford's South Africa operations are held through the Ford Motor Company of Canada, which has reduced its holding to SAMCOR, a joint venture company filling Ford's contract to supply vehicles to the police and military. South Africa law provides the regime with the power to compel companies to provide any government agency with products and services necessary to the security of the country.

It is essential that the Government of Canada oblige Ford and others to free themselves from unavoidable complicity in the maintenance of Apartheid.

This is just one illustration. The resources of the government, assisted by groups like the Taskforce on Churches and Corporate Responsibility and the CLC, must list those Canadian operations in the defence, energy and new technology sectors, going beyond the information made available in the Report recently submitted by Mr. Albert Hart.

A number of companies, such as Bata, have been identified by the independent black trade union movement as being in violation of internationally accepted labour standards.

These are particularly important as objects for immediate disinvestment. The Department of External Affairs has itself in the past attested to the reluctance of Bata to abide by the Canadian Code of Conduct much less the various ILO instruments.

As first steps, measures proposed in the Commonwealth Accord must be implemented without delay and confirmed by Heads of Government at their meeting on 3-5 August, namely:

* a ban on air links with South Africa

* a ban on new investments or reinvestment of profits held in South Africa

* a ban on the import of agricultural products from South Africa

* the termination of double taxation agreements with South Africa

* the termination of all government assistance to investment in, and trade with, South Africa

* a ban on all government procurement in South Africa

* a ban on government contracts with majority-owned South African companies

* a ban on the promotion of tourism to South Africa

- we know that Canada has taken action on some of these, but their full and mandatory application remains unrealised.

National governments must establish appropriate administrative mechanisms to oversee and fully enforce these sanctions. The Commonwealth Committee on South Africa should, in liaison with the UN Special Committee against Apartheid and other official institutions, be empowered to oversee these arrangements and monitor progress. The CLC can guarantee that the Commonwealth Trade Union Council and its member organisations will pledge their full support for these efforts.

STRENGTHENING SOUTH AFRICA'S NEIGHBOURS

The CLC recognises that sanctions could cause great difficulties

for the Frontline States and their working people. Commonwealth Heads of Government must, at their August meeting, agree on an emergency programme and budget to assist these states. This should be channelled as necessary through the Commonwealth Fund on Technical Cooperation, the Commonwealth Foundation and appropriate organisations such as the CTUC. A special committee should be established at Commonwealth level to advise on the implementation of the emergency programme and its membership should include trade union representatives.

Increased development aid for the SADCC countries (basically the "Frontline States") to help them fend off South Africa's destabilisation efforts is essential.

At the beginning of this year, Lesotho was blockaded by South Africa. The CLC promptly called for specific acts to aid Lesotho, such as funding migrant labour public works projects, but more importantly in light of the emerging trend, we urged that Lesotho be used by CIDA as a test case for aid to Frontline States suffering South African reaction, particularly in light of greater moves towards economic sanctions. We recommended then that an inter-departmental team, including Emergency Planners, should fly to Lesotho: it is now appropriate for such a team to visit the Frontline States to examine how Canadian aid can be not just development but helpful in enabling resistance to South African pressures.

This team should hold meetings with the SADCC Secretariat, which should be assisted in its own planning efforts by the Government of Canada.

Canadian investments could be promoted in the Frontline States to create maximum employment.

Two distinct thrusts would be worthwhile here. One could be efforts aimed at coping with returned migrant labour and the other at employment growth through economic development, again assisted by the mechanisms mentioned above.

The CLC believes that apartheid is at the root of the hegemony pursued by South Africa in the region, beginning with Namibia for which the ICFTU calls for compliance with UN Security Council Resolution 435 which decided to ensure the early independence of Namibia through free and fair elections under the supervision and control of the UN. The CLC vigorously condemns the continued destabilisation of the region through political, military and economic interference. We strongly believe that strengthening the economic base of the Frontline States would also contribute to the dismantling of apartheid. We therefore call on all countries to support effectively measures proposed and being undertaken by the Southern Africa Development Cooperation Conference (SADCC) countries to reduce dependence on South Africa. The unfavourable conditions imposed by international agencies and banks in respect of aid, loans and investment funds negatively affect the economic growth of these countries. The CLC calls on the international community to change these policies in order to strengthen the economic position of the countries in the region.

TRADE UNION ACTION

The CLC and its sister organisations pledge themselves to continue to do all in their power to achieve the above objectives. They will seek to isolate the apartheid regime in the field of trade, investment, communications, culture, sport and contacts which give comfort to the regime. Practical solidarity will be provided to the independent black trade union movement in South Africa and Namibia and the SADCC countries.

The CLC takes this opportunity to salute the efforts of the Congress of South African Trade Unions, COSATU, and the Council of Unions of South Africa, CUSA, in their struggle for union rights and fundamental freedoms. It reaffirms full support and it also condemns all attempts to divide and weaken the trade union movement, in particular attempts by the Inkatha Movement of Chief Buthelezi.

Practical support to the independent black trade union movement is being extended by the CLC and its sister organisations. The CLC recalls that this was endorsed by Heads of Government in October when they acknowledged the contribution which could be made by the CTUC to the training of South Africans and Namibians. There should also be assistance to trade union organisations in the Frontline States.

Steps taken by the Canadian government to increase educational assistance for South Africa's black population, and to provide relief to the

victims of apartheid must be increased, and must be linked to a philosophy not of making apartheid more comfortable, but of eliminating it.

The existence of the South Afrian regime depends on apartheid. It will not end it. Diplomacy has failed to get across the abhorrence felt by people all over the world against the repression of the black majority. The CLC is therefore convinced that governments must firmly commit themselves to escalating political pressure on and applying sanctions against South Africa.

The situation in South Africa is at crisis point. The political and economic foundations of the apartheid regime are under attack as never before. Repression of black leaders is intensifying, and clashes between the black community and security forces occur daily. Business leaders in countries with extensive economic links to South Africa are beginning to re-assess their ties with apartheid. This is due to the pressure of public opinion in their own countries, to growing doubts about the future return on their investments and increasingly effective opposition to apartheid in South Africa. Conservative political leaders have yet to react to these realities.

The ICFTU and its affiliates such as the Canadian Labour Congress are proud to be in the forefront of the campaign against apartheid. We welcome the recent upsurge in international awareness of the evil nature of apartheid, an upsurge which is in part due to the campaigning work of the free trade unions over many years. In the fight against apartheid, the CLC's distinctive contribution is the emphasis on assisting the development of a strong independent black

trade union movement in South Africa. The key importance of democratic trade union organisations in the freedom struggle is now apparent to all. The growth and strengthening of the independent black trade union movement is the single most effective measure for the repressed majority in South Africa to gain freedom and justice and to abolish apartheid. This conviction will continue to be at the centre of the CLC campaign against apartheid. Ending apartheid means majority rule in an undivided society, and Canada can help, if it acts now.

LONDON HEADS OF GOVERNMENT MEETING

The CLC intends to intensify pressures in the period leading up to the special meeting of Heads of Government on South Africa, London, 3-5 August 1986.

As Chairperson of the CTUC, the President of the CLC intends to make direct representations to the hosting British Prime Minister and other Heads of Government at their forthcoming meeting in London, in line with the recommendations of this Statement.

The CLC reaffirms its commitment to the Commonwealth as a multiracial institution dedicated to promoting democratic values and cooperation in development. The response of the Heads of Government to the demand of the situation in South Africa will be a crucial test of the capacity of the Commonwealth to fulfill its responsibilities and maintain its unity.

Canada can and must play the major role in achieving these objectives. In this, they have our support.

opeiu 225

July 11, 1986

[redacted]

# MÉMOIRE

## SUR LES DROITS DE LA PERSONNE EN AFRIQUE DU SUD

## PRÉSENTÉ PAR

## LE CONGRÈS DU TRAVAIL DU CANADA

## AU COMITÉ PERMANENT SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

uiepb-225

Le 17 juillet 1986

[redacted]

## INTRODUCTION

L'intérêt du Congrès du Travail du Canada pour l'Afrique du Sud n'a rien de nouveau ni d'unique. Il y a de nombreuses années que non seulement nous dénonçons le régime de l'apartheid en Afrique du Sud mais aussi que nous apportons une aide tangible au mouvement syndical noir de ce pays.

Ce point est prioritaire pour nous depuis l'émergence rapide des syndicats noirs indépendants, qui a débuté par une série de grèves en 1973 et s'est accentuée après les soulèvements de Soweto en juin 1976.

Peut-être cela intéressera-t-il le Comité de savoir que, le 10 juin 1986, le CTC a averti le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures que le régime sud-africain, inquiet à l'approche de l'anniversaire des événements de Soweto, allait imposer de fortes restrictions avant quelques jours. A peine vingt-quatre heures plus tard, à minuit et cinq, une escouade de la Sécurité pénétrait dans l'appartement de Phiroshaw Camay, secrétaire général du Conseil des syndicats d'Afrique du Sud, à Johannesburg, et le faisait prisonnier.

Ainsi débutait une coercition massive et brutale, dont nous reparlerons plus loin.

L'avertissement que nous avions lancé au gouvernement canadien découlait de communications constantes entre le mouvement syndical noir et les centrales syndicales telles que la nôtre, dont les plus importantes travaillent ensemble sous l'égide de la Confédération internationale des syndicats libres.

POUR VAINCRE L'APARTHEID

En avril 1985, la CISL convoquait une réunion extraordinaire de son conseil exécutif, d'envergure mondiale, pour rédiger un nouvel énoncé de politique sur l'opposition du monde syndical à l'apartheid.

Le président et la secrétaire-trésorière du CTC ont pris une part étroite à l'étude du projet d'énoncé, rédigé par un groupe de travail que présidait un représentant du CTC et qui regroupait des personnalités syndicales du monde entier, y compris de l'Afrique du Sud.

Le message essentiel de cette politique, justement intitulée "Pour vaincre l'apartheid", était simple et, pour nous, fort persuasif.

"La clé du changement en Afrique du Sud se trouve à l'intérieur même du pays et c'est la majorité noire qui en décidera. Cependant, les résolutions internationales traduites en actes peuvent

concourir à accélérer l'avènement de la démocratie et de la justice. Intensifier de plus en plus les sanctions économiques, décourager l'immigration blanche, faire cesser la collaboration des gouvernements avec le régime sud-africain et prendre certaines transnationales comme cibles d'une campagne, voilà quatre moyens précis et pratiques de faire comprendre au gouvernement sud-africain que l'apartheid doit disparaître. Ces mesures seront appuyées par un large éventail de sympathisants de tous les pays, y compris, point le plus important, les syndicats noirs indépendants d'Afrique du Sud. Le syndicalisme international presse avec vigueur tous les gouvernements, surtout ceux des principaux partenaires économiques de l'Afrique du Sud, d'adopter ces propositions et d'avertir sans équivoque le régime aparthéidien de ce qui pourrait arriver s'il maintient ses politiques racistes. La CISL réclame encore une fois la libération immédiate des chefs syndicaux et politiques noirs incarcérés, l'abolition des mesures répressives contre la communauté noire, la levée de l'interdiction de toute organisation ou activité politique afin de bâtir une société fondée sur le suffrage universel, le respect intégral de la Déclaration universelle des droits humains et une Afrique du Sud unie."

ANNIVERSAIRE DES ÉVÉNEMENTS DE SOWETO ET RÉPRESSION POLITIQUE

Le CTC est conscient du fait qu'il s'adresse au Comité à peine quelques semaines après le 10$^{e}$ anniversaire des soulèvements de

Soweto. Il fournit une aide complète et fraternelle à toutes les forces démocratiques populaires d'Afrique du Sud, notamment au mouvement syndical noir indépendant qui comptait marquer cet anniversaire, le 16 juin. Il exprime sa profonde horreur devant la façon dont le régime minoritaire de Pretoria se sert de sa machine militaire répressive pour écraser des formes légitimes d'expression politique, comme le démontre la vague massive d'arrestations de chefs politiques et syndicaux, les 11 et 12 juin, et les autres arrestations effectuées depuis.

Le 26 juin 1986, le CTC a fait imprimer et diffuser une liste de syndicalistes détenus, tout en avertissant que la situation évoluait. A notre connaissance, cinq chefs syndicaux ont été relâchés vers cette date, quoique deux aient vite été de nouveau arrêtés.

En même temps, nous avons appris que la police avait dit aux syndicalistes encore en liberté de renoncer à leurs postes syndicaux avant une semaine ou de risquer la détention. Il va de soi que les syndicalistes n'ont pas été les seuls à souffrir de cette oppression récente.

Grâce à Amnistie Internationale et à d'autres sources, des listes de détenus provenant de tous les éléments de la population noire, toutes sortes de groupements sociaux et communautaires et toutes les parties de l'Afrique du Sud ont été publiées.

Quand le CTC a fait paraître sa liste de syndicalistes détenus, il a fait observer que les lecteurs des journaux sud-africains ne pouvaient voir de telles listes dans leur pays, où il est illégal de publier les noms des détenus.

Sur ce point, comme sur tant d'autres, l'Afrique du Sud montre de fortes ressemblances avec les dictatures du passé.

Nous ne pouvons nous empêcher de citer deux exemples. Les listes d'Amnistie Internationale rapportent que des chefs municipaux, des journalistes, des avocats, des ministres et des travailleurs laïques appartenant à diverses églises, des enseignants, en somme le coeur de l'opposition au régime injuste, ont été arrêtés en pleine nuit.

En juin 1940, les forces de Staline occupaient la république baltique de la Lithuanie. Or, la nuit du 11 au 12 juillet 1940, le prédécesseur du KGB procédait à une action décrite dans un document officiel que les historiens peuvent consulter, savoir la "suppression pure et nette des influences dominantes des partis hostiles à l'Etat: Nationalistes, Populistes, Chrétiens-démocrates, Jeunes Lithuaniens, Trotskyistes, Sociaux-démocrates, Gardiens de l'Etat, et autres."

Bien sûr, le gouvernement sud-africain prétend que ses actes sont fondés sur la loi. Mais quelle loi?

L'une des premières lois promulguées par le gouvernement sud-africain après la victoire du Parti Nationaliste aux élections de 1948 portait sur l'interdiction des mariages mixtes (no 55), en 1949. Dans tous ses détails, si l'on remplace "Juifs" par "non-blancs" et "allemand ou de même souche" par "blanc", c'était exactement la Loi pour la protection du sang allemand et de l'honneur allemand promulguée par Adolf Hitler à Nuremberg en 1935. Les lois nazies ont été largement reprises en Afrique du Sud, en n'y changeant que la terminologie pour servir de cadre légal à l'apartheid.

Ce système légal, politique et industriel est synonyme de souffrances et de répression pour les syndicalistes et les travailleurs d'Afrique du Sud depuis de nombreuses années.

AVANT QUE L'ÉTAU SE RESSERRE

Phiroshaw Camay, l'un des premiers arrêtés en juin, connaissait déjà les cellules des prisons sud-africaines. En novembre 1984, il avait été appréhendé avec Chris Dlamini, président de la Fédération des syndicats sud-africains, en guise de représailles pour "l'abstention de travail" réussie qui avait balayé le pays.

Utilisée avec efficacité par le mouvement syndical noir, l'abstention de travail, comme tactique de résistance, date des années 50. Cette forme d'action a été particulièrement fréquente en 1985, où l'on y a recouru pour la première fois dans les petites villes.

A la fin de mars 1985, le gouvernement a interdit pour trois mois les réunions auxquelles ces abstentions étaient discutées et, en septembre, il a ajouté d'autres restrictions à l'interdiction annuelle de tenir des assemblées en plein air.

La presse a fait état d'au moins 16 abstentions massives en 1985. Elles venaient généralement appuyer des revendications de portée générale (le retrait des troupes des banlieues noires, la levée de l'état d'urgence) mais beaucoup se rapportaient aussi à des questions locales telles que la libération d'activistes ou la levée d'interdictions d'assemblées locales. Plusieurs ont marqué localement les funérailles de personnes tuées par la police. En mai, plus de 100,000 travailleurs ont pris part à des arrêts de travail pour protester contre la mort d'Andries Raditsela, dont il sera question plus loin.

Avant que Camay et Dlamini soient libérés à la suite de fortes pressions internationales, le CTC a voulu que ses représentants les rencontrent en prison mais les autorités ont refusé. Avec la CISL et d'autres centrales syndicales, le CTC a accéléré sa quête d'information en 1985 et 1986 alors que le mouvement syndical, en Afrique du Sud même, accentuait sa résistance à l'apartheid.

Une chute encore plus marquée du niveau de vie de la majorité sud-africaine a contribué à intensifier les luttes en 1985. La récession avec laquelle l'économie africaine était aux prises depuis 1982 se poursuivait.

L'un des effets de cette chute du niveau de vie a consisté dans le déclenchement de grèves par le plus grand nombre de travailleurs en une seule année. La plupart de ces grèves portaient sur les salaires mais les syndicats s'impliquaient de plus en plus ouvertement dans la résistance politique à l'apartheid.

Quatre années de pourparlers et de réunions concernant la formation d'une nouvelle fédération syndicale nationale ont abouti à la fondation du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) en novembre 1985. Ainsi se trouvaient réunis en une seule fédération la grande majorité des syndicats qui avaient vu le jour pendant les années 70 et 80, selon une organisation et des principes faisant abstraction de la race. Les effets de la récession sur l'influence des syndicats, les obstacles à l'organisation de syndicats dans les Bantoustans et la nécessité de réagir aux luttes dans les banlieues noires avaient engendré un pressant besoin d'unité.

En 1985, même les syndicats qui y étaient allés avec beaucoup de prudence jusque-là se sont mêlés plus intimement aux luttes populaires. Dès sa fondation, le COSATU s'est engagé à jouer un rôle militant dans la grande lutte pour la libération.

De novembre 1985 à février 1986, des membres de syndicats et des travailleurs en grève ont comparu à plusieurs procès, dont la plupart se rapportaient à l'augmentation des conflits industriels dans

les mines. Le nombre de procès intentés dans le Bantoustan de Ciskei pour avoir appuyé le Syndicat des travailleurs assimilés d'Afrique du Sud (SAAWU), qui était interdit, montre bien les efforts déployés par les autorités de l'endroit pour en restreindre l'influence.

Le caractère raciste du régime de l'apartheid en Afrique du Sud entre en contradiction flagrante avec les droits humains fondamentaux et restreint en conséquence très sérieusement les droits syndicaux essentiels. Les changements apportés à la législation du travail en 1981 visaient clairement à exercer un contrôle encore plus rigoureux sur les travailleurs noirs et leurs syndicats indépendants, et les autorités ont fréquemment recouru à d'autres lois aparthéidiennes pour supprimer les activités syndicales. Cette répression n'a pas empêché le mouvement syndical noir indépendant d'Afrique du Sud de s'affermir et de prendre la tête du mouvement de protestation s'étendant à tout le pays pour l'extirpation totale de l'apartheid. Ce courant de protestation, qui a débuté dans la deuxième partie de 1984, a pris de l'ampleur en 1985. Le gouvernement a réagi en proclamant l'état d'urgence dans 36 districts, y compris des zones urbaines noires clés, le 21 juillet 1985. La répression qui a précédé et suivi la proclamation de l'état d'urgence a entraîné plus de 1,000 pertes de vie et presque 11,000 personnes ont été détenues au cours de 1985. Beaucoup de syndicalistes noirs ont été fréquemment harcelés, emprisonnés et maltraités. Plus de 50 chefs syndicaux en tout ont été arrêtés et détenus pendant l'année 1985. En mai 1985, Andries

Raditsela, l'un des chefs du Syndicat industriel des travailleurs de la chimie, est mort des suites de blessures à la tête découlant de toute évidence des mauvais traitements infligés par la police après son arrestation en vertu de la Loi sur la sécurité interne.

Raditsela, 29 ans, premier délégué syndical et vice-président de la FOSATU, est décédé à l'hôpital peu après avoir été incarcéré en vertu de la Loi sur la sécurité interne.

Une bonne partie des faits présentés à l'enquête portaient sur la manière dont la police avait traité Raditsela. La police a nié toutes voies de fait, soutenant qu'elle l'avait cru ivre et que c'est pourquoi elle n'avait pas jugé nécessaire de lui faire voir un médecin jusqu'à 6 heures après son arrestation, même s'il vomissait et ne pouvait se tenir debout.

Un témoin a dit que Raditsela avait été battu par la police anti-émeutes au moment de son arrestation et frappé à la figure.

Un autre témoin, Lazarus "Kakas" Mokoena, qui a été arrêté avec Raditsela et plus tard assassiné, a affirmé qu'un policier avait mis le pied sur le corps de Raditsela, étendu dans un véhicule blindé Casspir. Il a dit que le policier avait projeté Raditsela par terre quand celui-ci a refusé de remettre les clés de la voiture louée qu'il conduisait. Un autre témoin, le demi-frère de Raditsela, a déclaré

que, lorsqu'il s'est rendu au poste de police, il a remarqué que Raditsela avait une marque rouge sur le front, un oeil rouge et bouffi et le visage enflé.

Au cours de l'enquête, la Cour Suprême de Rand a jugé illégale la saisie de documents manuscrits chez des avocats par la police, le 17 mai. Selon le tribunal, la police avait dépassé les pouvoirs de son mandat. Les notes saisies, d'après une entrevue donnée par un témoin, contenaient un aperçu préliminaire des faits en rapport avec les poursuites qui devaient être intentées consécutivement à la mort de Raditsela.

L'enquête a été remise le 25 février, pour au moins deux semaines, croyait-on.

On a rapporté plusieurs autres cas de tortures infligées par la police à des syndicalistes détenus en vertu de la loi sur la sécurité ou des règlements d'urgence.

Dennis Neer, âgé de 36 ans, est secrétaire général du Syndicat des ouvriers en moteurs et composantes d'Afrique du Sud (MACWUSA), un syndicat noir très militant de la région de Port Elizabeth.

Il a été arrêté chez lui par la police en vertu des règlements d'urgence, peu avant minuit, le 21 juillet 1985. Les policiers l'ont giflé et menacé, lui ont donné des coups de "knobkerri" (matraque de bois) et ont attaqué d'autres occupants de la maison avec des gaz lacrymogènes et des fouets.

A leur arrivée à la prison de St-Alban, à Port Elizabeth, les autres prisonniers et lui-même ont dû enlever tous leurs vêtements, et les autres ont remarqué dans son dos des marques de coups de fouet.

Le 26 juillet, on l'a amené au poste de police Louis Le Grange, pour y être interrogé. On l'a de nouveau fouetté, puis on lui a attaché les mains dans le dos, et après avoir remonté son gilet pour lui couvrir le visage, on lui a pressé la face contre le sol, fracturant l'os de la joue, et on lui a violemment tordu la tête. Une tige de bois ayant été insérée entre ses mains menottées, on s'est servi de cette tige pour lui tordre les bras.

Son bras n'a été examiné par un médecin que le 29 juillet, et celui-ci a constaté des muscles déchirés. En septembre, il souffrait encore de maux de tête, de nausées et de spasmes musculaires dans le cou.

Libéré au début de janvier 1986, il a cependant été confiné à la région où il habite et on ne lui a pas permis de reprendre contact avec son syndicat, restrictions qui ont été levées à la fin de cette période d'état d'urgence, c'est-à-dire le 7 mars 1986. Le mois dernier (juin), il s'est de nouveau retrouvé en prison.

Les autorités continuent de recourir à un vaste déploiement de forces policières lors de conflits purement ouvriers. On a en outre rapporté plusieurs cas de congédiements et de déportation en masse suite à des grèves, en 1985 et au début de 1986. Par exemple, le 1er septembre 1985, au cours de la grève des mineurs, environ 25 travailleurs ont été gravement blessés par les agissements policiers, 95 délégués d'ateliers ont été arrêtés et environ 2,500 travailleurs ont été congédiés et déportés. De même, au début de janvier 1986, quelque 20,000 mineurs ont été congédiés lors d'une grève survenue dans l'une des principales mines de platine de l'Afrique du Sud. Lorsque, au début de mars 1986, l'état d'urgence a été levé, le gouvernement a en même temps annoncé un nouveau durcissement de l'infâme loi sur la sécurité. En réalité, pendant que le gouvernement déclarait avoir libéré tous les syndicalistes détenus, il en faisait arrêter d'autres, et cinq chefs syndicaux sont restés en liberté provisoire sous caution, en attendant leur procès. Ce sont Sam Kikine, Isaac Ngcobo, Sisa Nijkelama, Thozamile Gqweta, tous des dirigeants du South African Allied Workers' Union, et Bavumile Vilakazi, éducateur du projet de formation en milieu urbain. Ils

étaient accusés de trahison, crime passible de la peine de mort. Ces accusations, forgées de toutes pièces, ont été abandonnées après le musellement des médias, à la mi-juin 1986. Au début d'avril 1986, quatre personnes dont deux syndicalistes ont été appréhendées et passées à tabac par des policiers. Lucky Kutumela, de l'Association des employés des médias d'Afrique du Sud, est mort des suites de ses blessures, et les trois autres ont dû être hospitalisés. Plus tard en avril, le président du CUSA (affilié à la CISL) a été mis en arrestation avec six délégués d'atelier lors d'un conflit de travail à la compagnie Unilever, et d'autres l'ont été à la suite des manifestations du 1er mai.

ET AUSSI LES ENFANTS DE SYNDICALISTES...

L'état d'urgence précédent visait tout particulièrement les syndicats et leur travail de recrutement. Comme nous l'avons vu, le régime n'a pas craint d'utiliser la violence contre les leaders syndicaux tels que Andries Raditsela et Dennis Neer.

Il a également agressé et torturé les enfants de travailleurs, des enfants sud-africains.

Environ 2,000 enfants de moins de 16 ans étaient du nombre des personnes détenues sans procès pendant l'état d'urgence qui a été en vigueur de juillet 1985 au 7 mars 1986 dans plusieurs parties de

l'Afrique du Sud. Certains sont restés en prison plusieurs mois, et sans que leur famille en soit officiellement informée.

Dans bien des cas, les forces de sécurité les ont interrogés sans la présence d'un parent, d'un avocat ou d'un autre adulte non impliqué. Bon nombre d'entre eux ont été battus lors de l'arrestation, et on rapporte que certains ont été torturés.

Ashraf Mohammed, étudiant de 15 ans vivant à Uitenhage, a été appréhendé et détenu à quatre reprises en 1985 et à chaque fois les membres de la police de sécurité lui ont fait subir des sévices.

Pendant l'une de ces détentions, soit entre le 23 août et le 5 septembre, il dit qu'on lui a bandé les yeux, enfilé un sac mouillé sur la tête et donné des chocs électriques aux mains. Puis, il a été attaché sur une chaise et battu. Des témoins ont vu des marques de brûlures sur ses mains; il avait le nez enflé et des contusions sous les yeux.

Les forces de sécurité ont arrêté Humphrey Mashele, âgé de 12 ans, chez lui à Diepkloof, près de Johannesburg, le 22 octobre 1985. Ses avocats n'ont pu obtenir de la police aucun renseignement sur sa détention. Puis, on a enfin appris qu'il se trouvait au poste de police de Moroka, au Soweto, d'où il a été relâché, le 25 octobre, sans qu'on porte d'accusation contre lui.

Un jeune de 16 ans, Eugene Vusi Dlamini, a été appréhendé en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité nationale. Il dit avoir été gravement agressé et torturé par des chocs électriques pendant sa détention.

Un examen médical a révélé des enflures et lacérations dans la bouche, le tympan gauche perforé, des contusions sur le torse, au bras gauche et aux poignets; aux rayons-X, on a découvert une fracture du crâne.

Fanine Goduka, garçonnet de 11 ans, a été arrêté le 11 juillet 1985 dans la banlieue noire d'Alexandra, près de Johannesburg. Il comparaissait le jour suivant devant la cour du magistrat de Randburg, sans avocat, et passait aux aveux. Plus tard, il déclarait avoir fait ces aveux par suite des pressions exercées par la police d'Alexandra. On l'a accusé de "violence publique".

Par deux fois, la cour a rejeté une requête pour libération sous caution, et il est resté en détention préventive pendant deux mois. Le 13 janvier 1986, la cour du magistrat de Johannesburg l'acquittait.

Fanine Goduka dit que les agents de police l'ont appréhendé alors qu'il arrivait de l'école, et que ceux-ci l'ont frappé au visage et lui ont donné des coups de pied. Pendant l'interrogatoire, il dit avoir reçu un coup de pied au visage, ce qui lui a fait perdre une dent.

Le CTC dénonce vivement la violence systématique et croissante qui est exercée contre la population noire par le régime minoritaire de l'Afrique du Sud et par les administrateurs de Bantustans (ou "réserves") qui sont à la solde. Le CTC dénonce en outre la collaboration de plus en plus grande entre les groupes de "vigilantes" extrémistes et les forces de la sécurité nationale. Etant donné la violence exercée par l'Etat contre les leaders de la communauté noire, on ne peut guère espérer une fin pacifique à la violence actuelle. La répression fera déferler un bain de sang sur toute l'Afrique du Sud. S'il advient un holocauste dans l'avenir, les responsables en seront exclusivement le régime minoritaire et ses politiques racistes. Si la chose est possible, nous voulons empêcher ce bain de sang.

Lors de notre lobbying auprès des premiers ministres des pays du Commonwealth, à la fin de l'été 1985, nous avons nettement perçu la nécessité d'une commission prestigieuse qui serait chargée de concevoir des stratégies permettant d'espérer l'élimination de

l'apartheid et de la violence qu'il engendre, sans provoquer de nouveaux conflits encore plus sanglants entre les populations de l'Afrique du Sud. Nous n'avons jamais vu dans cette démarche une médiation entre Boers et Noirs, nous n'y voyons pas non plus la recherche d'un compromis vers un système d'apartheid plus "confortable".

L'INITIATIVE DU COMMONWEALTH

Le CTC est fier d'avoir dans une certaine mesure contribué à l'initiative du Groupe des "personnalités éminentes". Le rapport du Groupe montre sans équivoque que Pretoria ne veut pas d'un dialogue pacifique, malgré les efforts considérables déployés en vue de l'Accord du Commonwealth sur l'Afrique du Sud. Le CTC s'est tenu en liaison étroite avec le Groupe, particulièrement pour s'assurer que celui-ci tienne compte des points de vue du mouvement syndical noir indépendant, et ait accès à ce secteur vital de la vie des Noirs sud-africains.

Le Rapport du Groupe des "personnalités éminentes" relève nettement l'absence de progrès important par rapport aux cinq aspects clé énoncés dans l'Accord. Le Groupe conclut notamment:

- que le gouvernement de l'Afrique du Sud n'a pas vraiment l'intention de mettre fin à l'apartheid

- que les pouvoirs d'exception découlant de l'état d'urgence sont encore en vigueur et son même intensifiés

- que Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques resteront en prison

- que la répression des droits politiques, entre autres, s'accentue encore plus lourdement

- qu'il n'y a à l'heure actuelle aucune perspective de dialogue.

Le temps des analyses est révolu, et il est plus que temps de passer à l'action.

DES SANCTIONS IMMEDIATES

Le CTC reconnaît avec le Groupe des "personnalités éminentes" que l'imposition de sanctions rigoureuses offre le seul espoir d'éviter un bain de sang et de convaincre le régime que le reste du monde veut sincèrement voir disparaître l'apartheid et contribuer à faciliter la transition vers un gouvernement démocratique et le libre exercice des droits humains fondamentaux.

Dans tous les pays du Commonwealth, l'opinion publique est présentement largement favorable à l'imposition d'un éventail complet

de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud. Ces mesures contribueraient à forcer Pretoria à dissoudre le système de l'apartheid, à mettre fin à son occupation illégitime de la Namibie et à faire cesser ses agressions contre les Etats frontaliers. Elles pousseraient également Pretoria à accepter une réforme politique et à chercher à éviter ce qui, d'après le Groupe de "personnalités éminentes", constituerait le pire bain de sang depuis la Deuxième Guerre mondiale.

Comme le dit le rapport du Groupe, en introduction, les gens ordinaires de couleur de toute l'Afrique du Sud attendent du reste du monde plus qu'un énoncé de principe moral clair. Ceux qui, dans le reste du monde, disent que les sanctions "nuiront aux Noirs" ne savent pas jusqu'à quel point les souffrances des Noirs sont déjà intenses et que les Noirs eux-mêmes préfèrent les sanctions à la tragédie beaucoup plus douloureuse qui serait l'alternative. Car il faut le redire: c'est l'application ferme de sanctions concrètes qui contribuera le mieux à long terme au bien de tous les intéressés, en Afrique du Sud et ailleurs. Les leaders syndicaux noirs avec lesquels nous avons travaillé sont catégoriques sur ce point.

Il faut que tous les gouvernements du Commonwealth, sans exception, imposent immédiatement des sanctions contre l'Afrique du Sud, et le Canada doit en prendre l'initiative.

Les sanctions doivent comprendre des mesures obligatoires complètes et conformes aux décisions de l'ONU et de ses agences spécialisées, dont l'OIT. Elles doivent aussi comprendre des moyens d'empêcher le régime de se servir des administrateurs de Bantoustans, lesquels sont à la solde du gouvernement, pour échapper aux sanctions.

Il est clair que bien des directeurs de compagnies sont en train de se départir volontairement de leurs holdings en Afrique du Sud, en raison de la situation qui y règne et des pressions exercées par divers pays, dont le Canada. Par exemple, l'Alcan se débarrasse de Hulett Aluminum Co., que le ministre sud-africain de la Défense qualifiait d'"industrie clé".

Cependant, le désinvestissement ne se fait pas encore assez rapidement ni assez énergiquement.

La General Motors a annoncé qu'elle ne vendra plus de véhicules aux forces policières ou militaires de l'Afrique du Sud. Quant aux exploitations de Ford dans ce pays, elles se font par l'entremise de Ford of Canada, qui a réduit ses holdings à sa filiale SAMCOR, société en coparticipation (joint venture) qui exécute les contrats de fourniture de véhicules Ford aux forces policières et militaires. D'après les lois sud-africaines, le régime a le pouvoir d'obliger une compagnie à fournir aux agences gouvernementales les produits et services dont elles ont besoin pour assurer la sécurité du territoire.

Il est essentiel que le gouvernement du Canada oblige Ford et d'autres compagnies à se libérer des circonstances qui les obligent à se faire ainsi inévitablement complices du maintien de l'apartheid.

Ce n'est là qu'un cas entre plusieurs. Les divers services du gouvernement, aidés de groupes tels que le Groupe d'étude sur les Eglises et la responsabilité des compagnies, ainsi que le CTC, doivent établir la liste des activités canadiennes dans les domaines de la défense, de l'énergie et des nouvelles technologies. Cette liste serait plus complète et fournirait plus de renseignements que le Rapport présenté dernièrement par M. Albert Hart.

D'après le mouvement syndical noir indépendant, un certain nombre de compagnies - Bata par exemple - ne respectent pas les normes internationales du travail.

Ces cas sont particulièrement importants et doivent immédiatement faire l'objet de désinvestissement. Le ministère des Affaires extérieures du Canada a déjà lui-même attesté que Bata ne se conforme pas au Code canadien de conduite, et encore moins aux divers accords et conventions de l'OIT.

En première étape, il faut que les mesures proposées dans l'Accord du Commonwealth soient mises en oeuvres sans retard et

confirmées par les chefs de gouvernement lors de leur réunion des 3, 4 et 5 août, et notamment:

* embargo sur toute liaison aérienne avec l'Afrique du Sud

* interdire les nouveaux investissements en ce pays ainsi que tout réinvestissement des profits qui y ont été réalisés

* interdire l'importation des produits agricoles en provenance de l'Afrique du Sud

* mettre fin aux ententes de double taxation conclues avec l'Afrique du Sud

* cessation de toute aide gouvernementale aux investissements en Afrique du Sud et aux échanges commerciaux avec ce pays

* interdiction aux gouvernements de s'approvisionner en Afrique du Sud

* interdire aux gouvernements de conclure des contrats avec des compagnies appartenant majoritairement à des Sud-Africains

* interdire la promotion du tourisme vers l'Afrique du Sud

- nous savons que le Canada a bougé dans certains de ces domaines, mais il n'a pas encore appliqué toutes ces mesures et de façon exécutoire.

Il faut que les gouvernements nationaux établissent les mécanismes administratifs voulus pour superviser et appliquer la totalité de ces sanctions. Le comité du Commonwealth sur l'Afrique du Sud devrait, en liaison avec le Comité spécial des NU contre l'apartheid ainsi que d'autres organisations officielles, être doté des pouvoirs nécessaires pour superviser ces arrangements et leur mise en oeuvre. Quant à nous du CTC, nous garantissons que le Conseil syndical du Commonwealth et ses organisations membres s'engageront à soutenir à fond tous ces efforts.

RENFORCER LES PAYS VOISINS

Le CTC reconnait que les sanctions pourraient entraîner de graves difficultés aux pays frontaliers et à leurs travailleurs. Les chefs des pays du Commonwealth doivent convenir, à leur rencontre d'août, d'un programme d'urgence et d'une aide financière pour ces pays, programme qui devrait être dirigé, au besoin, par l'entremise du Fonds du Commonwealth pour la coopération technique, la Fondation du Commonwealth et les organismes pertinents tels que le Conseil syndical du Commonwealth. Un comité consultatif spécial devrait être établi à ce niveau pour recommander les modalités du programme d'urgence, et des représentants du monde syndical devraient en faire partie.

Il importe que l'aide au développement soit accrue dans les pays de la SADCC (pour la plupart frontaliers) pour les aider à repousser les tentatives de déstabilisation exercées par l'Afrique du Sud.

Au début de cette année, le Lesotho a fait l'objet d'un blocus de la part de l'Afrique du Sud. Le CTC a immédiatement réclamé des mesures concrètes pour aider le Lesotho, par exemple, le financement de travaux publics pour les travailleurs migrants. Et chose plus importante encore, vu la tendance qui s'accentue vers les sanctions économiques, nous avons vivement recommandé que l'ACDI utilise le Lesotho comme terrain d'essai de l'aide aux Etats frontaliers affectés par la situation sud-africaine. Nous avons alors recommandé qu'une équipe interministérielle, composée entre autres de planificateurs de projets d'urgence, se rende au Lesotho. Nous sommes d'avis qu'une telle équipe doit maintenant aller examiner sur place l'utilité de l'aide canadienne non seulement à l'égard du développement de ces pays mais également par rapport à leur capacité de résister aux pressions sud-africaines.

Cette équipe devrait se réunir avec le Secrétariat de la SADCC, lequel devrait recevoir l'assistance du gouvernement du Canada dans la planification de ses projets.

On pourrait encourager les investissements dans les pays frontaliers afin d'y créer le maximum d'emplois.

Deux efforts distincts devraient y être entrepris. Premièrement, l'accueil des travailleurs revenus dans ces pays, ensuite faire croître l'emploi par le développement économique, là aussi avec l'aide des mécanismes susmentionnés.

Le CTC est d'avis que l'apartheid est à la source des visées hégémoniques de l'Afrique du Sud dans la région, en commençant par la Namibie. La CISL demande que soit respectée la résolution 435 du Conseil de sécurité des Nations-Unies, qui vise à assurer au plus tôt l'accession de la Namibie à l'indépendance au moyen d'élections libres et régulières supervisées par l'ONU. Le CTC condamne énergiquement les tentatives constantes de déstabilisation de la région par l'ingérence politique, militaire et économique. Nous croyons fermement que le raffermissement de la base économique des pays frontaliers contribuerait également à éliminer l'apartheid. Nous demandons donc à tous les pays d'appuyer concrètement les mesures proposées et prises par la Conférence de coopération pour le développement des pays d'Afrique australe (SADCC) en vue de réduire leur dépendance envers l'Afrique du Sud. Les conditions défavorables imposées par les agences et les banques internationales en ce qui a trait à l'aide, aux prêts et aux investissements, ont des répercussions néfastes sur la croissance économique de ces pays. Le CTC demande donc à la communauté internationale de modifier ces politiques de manière à renforcer la position économique des pays de la région.

## L'ACTION SYNDICALE

Le CTC et ses organisations soeurs s'engagent à faire tout en leur pouvoir pour atteindre les objectifs susmentionnés. Ils

chercheront à isoler le régime d'apartheid dans les domaines des échanges commerciaux, des investissements, des communications, de la culture, des sports et des relations qui soutiennent le régime. Nous démontrerons de façon concrète notre solidarité aux syndicats noirs indépendants d'Afrique du Sud, de Namibie et des pays de la SADCC.

Le CTC profite de l'occasion pour saluer les efforts du Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) et du Conseil des syndicats d'Afrique du Sud (CUSA) dans leur lutte pour obtenir les droits syndicaux et les libertés fondamentales. Le CTC leur réitère son soutien complet et condamne en même temps toute tentative pour diviser ou affaiblir le mouvement syndical, en particulier celles du Mouvement Inkatha du Chef Buthelezi.

Le CTC et ses organisations soeurs offrent un appui concret au mouvement syndical noir indépendant. Le CTC rappelle que les chefs des pays du Commonwealth ont soutenu cette initiative en octobre lorsqu'ils ont reconnu que le Conseil syndical du Commonwealth pourrait contribuer à la formation de Sud-africains et de Namibiens. Une aide devrait être également apportée aux organisations syndicales des pays frontaliers.

Le gouvernement canadien doit également accroître l'aide à l'éducation pour la population noire d'Afrique du Sud ainsi que l'aide aux victimes de l'apartheid; ces mesures doivent reposer sur une

philosophie qui ne vise pas à rendre l'apartheid mieux "endurable", mais à l'éliminer.

Le régime d'Afrique du Sud dépend de l'apartheid. Il n'y mettra donc pas fin de lui-même. Les démarches diplomatiques n'ont pas réussi à faire comprendre à ce pays toute l'horreur que représente aux yeux de la population mondiale la répression exercée contre la majorité noire. Le CTC est par conséquent convaincu que les gouvernements doivent s'engager fermement à accroître les pressions politiques sur l'Afrique du Sud et à appliquer des sanctions.

La situation y a atteint le point critique. Les fondements politiques et économiques du régime d'apartheid font l'objet d'attaques sans précédent. Le répression à l'égard des leaders noirs s'intensifie et les affrontements entre la communauté noire et les forces policières sont quotidiens. Les chefs d'entreprise des pays qui entretiennent des liens économiques étroits avec l'Afrique du Sud commencent à réévaluer leurs rapports avec l'apartheid. Cette prise de conscience est due aux pressions exercées par l'opinion publique dans leurs propres pays, aux doutes croissants qu'ils entretiennent quant à la rentabilité future de leurs investissements et à l'opposition de plus en plus efficace qui se manifeste en Afrique du Sud contre l'apartheid. Les chefs politiques conservateurs n'ont pas encore réagi à ces réalités.

La CISL et ses affiliés, dont le Congrès du Travail du Canada, sont fiers d'être au premier plan de la campagne anti-apartheid. Nous nous réjouissons de la nouvelle prise de conscience internationale du caractère immoral de l'apartheid, grâce en partie aux efforts déployés par les syndicats libres depuis de nombreuses années. Dans sa lutte contre l'apartheid, le CTC a particulièrement mis l'accent sur le développement d'un solide mouvement syndical noir indépendant en Afrique du Sud. L'importance clé que revêtent les syndicats démocratiques dans la lutte pour la liberté est maintenant apparente aux yeux de tous. La croissance et le raffermissement des syndicats noirs indépendants constituent le moyen le plus sûr et le plus efficace qui permettra à la majorité opprimée d'Afrique du Sud d'accéder à la liberté et à la justice et d'abolir l'apartheid. Cette conviction demeurera au coeur même de la campagne du CTC contre l'apartheid. La fin de l'apartheid signifie le gouvernement par la majorité dans une société qui n'est plus divisée. Le Canada peut y contribuer, s'il agit dès maintenant.

## REUNION DES CHEFS DES PAYS DU COMMONWEALTH A LONDRES

Le CTC entend intensifier ses pressions d'ici à ce que les chefs des pays du Commonwealth se réunissent au sujet de l'Afrique du Sud, à Londres, du 3 au 5 août 1986.

A titre de présidente du Conseil syndical du Commonwealth, la présidente du CTC a l'intention d'entreprendre à l'occasion de cette réunion à Londres, des démarches personnelles, axées sur les recommandations proposées dans le présent mémoire, auprès de la première ministre de la Grande-Bretagne, hôte de la réunion, ainsi qu'auprès des autres chefs de gouvernement.

Le CTC réaffirme son engagement au Commonwealth en tant qu'institution multiraciale vouée à la promotion des valeurs démocratiques et à la coopération en vue du développement. La réaction des chefs de gouvernement à la situation qui prévaut en Afrique du Sud constituera un test crucial de la capacité du Commonwealth de s'acquitter de ses responsabilités et de maintenir son unité.

Le Canada peut et doit jouer un rôle de leader dans la poursuite de ces objectifs. A cet égard, ils peuvent compter sur notre appui.

uiepb 225
30 juin 1986